

ANIMATION D'UN PROJET DE GROUPEMENT REGIONAL INTERPROFESSIONNEL FORET BOIS

1

Cadre conventionnel

Sous programme 1 : Offrir un lieu de concertation permanente.

Cadre financier

Convention interrégionale pour le développement des Alpes.

Coût : 18 000 €

Financement : Région / Etat (crédit FNADT) / COFOR

Contexte général

Les organisations professionnelles couvrent les activités allant de l'exploitation à la transformation secondaire des produits. Alors que leur fédération au niveau national n'est qu'une disposition très récente amenée par la Loi d'Orientation Forestière adoptée en 2001, les regroupements régionaux sont généralisés dans la plupart des régions. L'absence d'interprofession forêt filière bois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est un manque qui fait donc exception dans notre région.

Contexte régional

La construction d'un Groupement Régional Interprofessionnel Forêt Bois (GRIF Bois) doit tenir compte de la situation particulière en PACA : il existe trois interprofessions territoriales (2 départementales, 1 de massif), et une interprofession de niveau régional rassemblant une partie des acteurs. Les entreprises de l'aval de la filière sont peu mobilisées autour d'un tel projet. L'absence d'entreprises importantes dans le domaine du sciage ne facilite pas la mobilisation des acteurs.

Objectifs

Le GRIF Bois doit pouvoir remplir les objectifs de représentation, de représentativité et de travail, ceci ayant été exprimé par les partenaires lors des entretiens personnalisés organisés en 2002 dans le cadre de l'Observatoire, et confirmé lors de la réunion du 9 janvier 2003.

Le GRIF Bois doit pouvoir être reconnu par une structure nationale interprofessionnelle elle-même actuellement en gestation et intégré comme l'un de ses comités.

Le GRIF Bois doit pouvoir être reconnu par l'administration, comme structure interprofessionnelle régionale au titre du code rural Article 632-1.

Conditions de déroulement

Les débats organisés dans le cadre des deux réunions des acteurs associés et des entretiens menés par le bureau d'études en charge de l'opération ont permis d'obtenir un consensus sur les objectifs à atteindre dans le cadre de ce groupement :

- Représenter la Filière Bois dans son ensemble au niveau régional et national.
- Etre un interlocuteur reconnu par l'extérieur.
- Assurer un juste équilibre entre les secteurs représentés.
- Porter des projets nouveaux au niveau régional.
- Fédérer des initiatives locales existantes, transférer des expériences et des projets au niveau régional, produire des analyses...

Résultats attendus

Construire en 2003 l'organisation interne du GRIF Bois au regard de l'analyse des facteurs clefs nécessaires à la réussite de ce projet et déterminés en fonction des objectifs exprimés par les partenaires :

- La composition du GRIF Bois.
- Un modèle de fonctionnement du GRIF Bois.